

CITROEN C4 MAX (Ref:N196951)

0 KM



Cylindrée	1200 cc
Carburant	ESSENCE
CO2	0 g/km
Boîtes de vitesses	EAT8
Portes	5
Carrosserie	SUV 4x2
KM	10km
Immatriculation	21/10/2024
Année	2024

Couleur
BLANC OKENITE

23.120 € TTC

Options

pack grand froid - teinte de caisse métallisée - pack techno drive - garnissage alcantara gris wind toile enduite noir et autres matériaux
ambiance alcantara grey sièges advanced comfort, comprend les sièges av chauffants et les surtapis av et ar

Equipement de série

6 airbags - abs - accès et démarrage mains libres - accoudoir arrière - accoudoir conducteur - affichage tête haute - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement avant et arrière - apple carplay + androidauto - avertissement d'angle mort" - avertissement de distance - avertissement de fatigue - banquette arrière rabattable (1/3 - 2/3) - bluetooth - caméra de recul - capteur de lumière - climatisation automatique - commutation automatique des feux de route et de croisement - contrôle électronique de la stabilité - détecteur de pluie - feux arrière à technologie led - feux de jour à led - frein de stationnement électrique - freinage actif d'urgence - jantes en aluminium 18" - phares à led - poches aumônières au dos des sièges avant - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseur intérieur jour/nuit automatique - rétroviseurs extérieurs chauffants - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - rétroviseurs extérieurs noirs - rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - siège conducteur à réglage lombaire - sièges avant réglables en hauteur manuellement - système de limitation de vitesse - système de navigation - usb - usb arrière - vitres électriques avant et arrière - vitres surteintées à l'arrière "privacy glass" - volant en cuir - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.